

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 MAI 2015**

L'an deux mille quinze, le 5 mai à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jérôme MOROGE, Maire.

MEMBRES PRESENTS A LA SÉANCE :

Jérôme MOROGE, Maryse MICHAUD, Wilfrid COUPE, Nora BELATTAR, Patrice LANGIN, Roger MAJDALANI, Marguerite LENOBLE, Jorge VELSO MACHADO, Jocelyne CLAUZIER, Marcel GOLBERY, Yann BIDON, Marjorie CHAIZE, Mme Marie-Claire CASTERAN, Jacques ROS, Marie-Noëlle DUFOUR, Max SEBASTIEN, Myriam SIMON, Gino ROMANO, Dominique LARGE, Lionel RUFIN, Eliane CHAPON, Yann-Yves DU REPAIRE, Daniel DELEAZ , Marie-Thérèse COULLET(1), David CHIZAT, Jean-Claude DUFOUR, Nathalie MURCIA, Bernard JAVAZZO.

ABSENTS EXCUSES AVEC PROCURATION :

Mme Sandrine COMTE a donné pouvoir à Mme LENOBLE
Mme Anne DEMOND a donné pouvoir à Mme DUFOUR
M. Mostefa BENAOUA a donné pouvoir à M. ROS
Mme Marysa DOMINGUEZ arrivée à 18 h 35 a donné pouvoir à M. COUPE
Mme Geneviève CARECCHIO a donné pouvoir à M. CHIZAT

(1) Départ à 19 h 30 a donné pouvoir à M. DELEAZ

1) APPEL NOMINAL

2) DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Madame Dominique LARGE est désignée secrétaire de séance.

3) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 24 MARS 2015

Monsieur le Maire met aux voix le procès-verbal du Conseil Municipal du 24 mars 2015.

Le Conseil Municipal à l'**unanimité** approuve le procès-verbal de la séance du 24 mars 2015

COMPTE RENDU AFFICHE DU 12 MAI AU 12 JUIN 2015

ÉTUDE DE L'ORDRE DU JOUR :

ACTES DE GESTION

Compte-rendu au Conseil Municipal des Actes de gestion

Rapporteur : Mr MOROGE

Le Conseil Municipal, **PREND ACTE**, des actes de gestion accomplis par le Maire, en vertu de la délibération du 1^{er} juillet 2014.

DIRECTION DES RESSOURCES

1-Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail – Fixation du nombre de représentants du personnel et paritarisme

Rapporteur : Mme MICHAUD

Le Conseil Municipal à **l'unanimité des membres présents**,

FIXE le nombre de représentants titulaires du personnel à **4**, et en nombre égal le nombre de représentants suppléants, sachant que pour un effectif des agents relevant du comité technique au 1^{er} janvier 2015 compris entre 50 et 350 agents le nombre de représentants peut varier de 3 à 5.

DECIDE le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants, dans l'objectif de garantir le dialogue social.

DECIDE le recueil, par le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, de l'avis des représentants de la collectivité dans un objectif de transparence des débats et prises de position.

2- Organisation des services – Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Mr MOROGE

Le Conseil Municipal à **la majorité des membres présents, 4 contres** du groupe « Pierre-Bé demain » et **3 abstentions** du groupe « Divers gauche laïque et républicaine »

DECIDE la création du poste de directeur du pôle développement et aménagement urbain, ouvert au cadre d'emploi des attachés territoriaux, au grade d'attaché territorial

DECIDE la création du poste de conseiller-instructeur des autorisations d'urbanisme, ouvert aux cadres d'emploi des adjoints administratifs territoriaux, au grade d'adjoint administratif 2ème classe, et au cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux, au grade de rédacteur

DECIDE la création de deux postes d'assistants administratifs au sein du pôle développement et aménagement urbain, ouverts au cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux, au grade d'adjoint administratif 2ème classe

DECIDE la création d'un poste de policier municipal, ouvert au cadre d'emploi des agents de police municipale, au grade de gardien

DECIDE la création d'un poste d'agent d'entretien, ouvert au cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux, au grade d'adjoint technique 2ème classe

DECIDE la création d'un poste de médiateur, ouvert aux cadres d'emploi des adjoints techniques territoriaux et des adjoints d'animation, aux grades d'adjoint technique 2ème classe et d'adjoint d'animation 2ème classe

DECIDE la création d'un poste de gestionnaire financier, ouvert au cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux, au grade d'adjoint administratif 2ème classe

DECIDE la création d'un poste de responsable du service des moyens généraux, ouvert au cadre d'emploi des attachés territoriaux, au grade d'attaché principal

DECIDE la création d'un poste de chargé de mission des affaires juridiques, ouvert au cadre d'emploi des attachés territoriaux, au grade d'attaché territorial

DECIDE la création d'un poste d'assistant territorial spécialisé des écoles maternelles, ouvert au cadre d'emploi des assistants territoriaux spécialisés des écoles maternelles

DECIDE la suppression du poste de chargé de mission développement social urbain, ouvert au cadre d'emploi des attachés territoriaux, au grade d'attaché territorial

DECIDE la suppression du poste de responsable adjoint du service urbanisme, ouvert au cadre d'emploi des attachés territoriaux, au grade d'attaché territorial

DECIDE la suppression du poste d'assistant du service urbanisme, ouvert au cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux, au grade d'adjoint administratif 2ème classe

DECIDE la suppression du poste d'assistant du service de la maison du développement, ouvert au cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux, au grade d'adjoint administratif 2ème classe

DECIDE la suppression du poste de responsable du service de la maison du développement, ouvert au cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux, au grade d'ingénieur

DECIDE la suppression du poste de responsable des ressources humaines, ouvert au cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux, au grade de rédacteur

DECIDE la transformation d'un poste d'adjoint administratif en poste d'adjoint du patrimoine, supprimant de fait un poste ouvert au cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux, au grade d'adjoint administratif 2ème classe, et créant un poste ouvert au cadre d'emploi des adjoints du patrimoine, au grade d'adjoint du patrimoine 2ème classe

DECIDE la transformation, une fois la mobilité interne de l'agent en place opérée, du poste de responsable du service urbanisme et des procédures réglementaires, jusqu'alors ouvert au cadre d'emploi des attachés territoriaux, en poste ouvert aux cadres d'emploi des rédacteurs et techniciens territoriaux. De fait, cela entraînera la suppression d'un poste ouvert au cadre d'emploi des attachés territoriaux, au grade d'attaché territorial, et la création d'un poste ouvert aux cadres d'emploi des rédacteurs territoriaux et des techniciens territoriaux, aux grades de rédacteur territorial et de technicien territorial

DIT que les créations de poste sont prévues au budget primitif de la collectivité

3- Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Renaissance

Rapporteur : Mme CHAIZE

Le Conseil Municipal à l'**unanimité des membres présents**,

DECIDE l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 110 € à l'association Renaissance

4- Tarif des ventes de concessions, des taxes et vacations funéraires

Rapporteur : Mme DUFOUR

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

DECIDE que les tarifs des taxes et vacations funéraires ainsi que le tarif des concessions dans le cimetière communal seront les suivants à compter du 1^{er} juillet 2015 et valables un an à compter de cette date :

	Tarifs au 1^{er} juillet 2015 (en euros)	Tarifs au 1^{er} juillet 2014 (en euros)
<u>Vacation de police :</u>	20	20
<u>Taxe communale sur les convois funéraires</u> (gratuité pour les décès des enfants de moins de 3 ans)	50	50
<u>Acquisition de concessions :</u>		
■ Concession de 2.5m2		
• sur 15 ans :	225	224
• sur 30 ans :	579	576
■ Concession de 5m2		
• sur 15 ans :	451	449
• sur 30 ans :	1156	1151
■ Columbarium		
• sur 15 ans :	199	198
• sur 30 ans :	564	561
■ Cavurne		
• sur 15 ans :	280	279
• sur 30 ans :	799	795

DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE

5- Evolution des tarifs des activités culturelles municipales 2015/2016 et des locations de salles

Rapporteur : Mme LENOBLE

Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents, 4 abstentions du groupe « Pierre-Bé demain »

DECIDE des nouveaux tarifs conformément aux tableaux qui suivent :

DIT que l'ensemble des tarifs qui suivent est applicable à compter du 1^{er} septembre 2015 au 31 août 2016.

Tarifs pour l'école de musique

Tranches du quotient	solfège		Instrument / Studio d'enregistrement	
	Tarif par trimestre 2014 / 2015	Tarif par trimestre 2015/2016	Tarif par trimestre 2014 / 2015	Tarif par trimestre 2015/2016
1	29 €	29 €	35.6 €	36 €
2	31.1 €	31,5 €	38.7 €	39 €
3	33.9 €	34 €	41.8 €	42 €
4	36.2 €	36,5 €	44.9 €	45 €
5	38.2 €	38,5 €	47.4 €	47,5 €
6	40.3 €	40,5 €	49.5 €	49,5 €
7	41.8 €	42 €	52 €	52 €
8	43.8 €	44 €	53.5 €	53,5 €

2) Pour les adultes Pierre Bénitains et les membres de l'harmonie l'Abeille :

➤ Tarif normal :

Solfège		Instrument / Studio d'enregistrement	
Tarif par trimestre 2014 / 2015	Tarif par trimestre 2015/2016	Tarif par trimestre 2014 / 2015	Tarif par trimestre 2015/2016
43.8 €	44 €	53.5 €	53.5 €

➤ Tarif réduit pour les étudiants et les chômeurs

Solfège		Instrument / Studio d'enregistrement	
Tarif par trimestre 2014 / 2015	Tarif par trimestre 2015/2016	Tarif par trimestre 2014 / 2015	Tarif par trimestre 2015/2016
36.2 €	36.5 €	44.9 €	45 €

➤ Dégressivité pour les inscriptions multiples d'une même famille : passer à 50 % la 3^{ème} personne.

3) Tarif pour la location d'instrument :

	Tarif par trimestre 2014 / 2015	Tarif par trimestre 2015/2016
Location d'instrument	28.5 €	29 €

4) Les autres activités pour les Pierre Bénitains: l'éveil musical, les ensembles et la rythmique seniors

	Tarif par trimestre 2014 / 2015	Tarif par trimestre 2015/2016
Ensembles	28 €	28 €
Eveil musical	28 €	28 €

Pour les élèves ayant instrument et/ou formation musicale : 3 ensembles gratuits seulement avec une logique de priorisation pour ceux qui ont le moins d'inscription

5) Pour les extérieurs :

Tarif par trimestre 2014 / 2015	Tarif par trimestre 2015/2016
Solfège : 87.6 €	97,50 €
Instrument : 107 €	118 €
Ensemble : 56 €	61,50 €
Eveil musical : 56 €	61,50 €

6) Frais de gestion

Des frais de gestion de 5 € annuels seront ajoutés à ces tarifs afin de prendre en compte les frais inhérents à l'instruction des dossiers des inscrits, les photocopies de documents, etc

7) Inscription en cours d'année

En cas de démarrage de l'activité en cours d'année, application du tarif trimestriel à compter du mois de l'inscription.

Tarifs pour l'atelier d'arts plastiques

1) Pour les enfants Pierre Bénitains (- de 18 ans)

Tranches du quotient	Tarif par trimestre 2014 / 2015	Tarif par trimestre 2015/2016
1	18 €	18.00 €
2	19.50 €	19.50 €
3	21 €	21.00 €
4	22.40 €	22.40 €
5	23.50 €	23.50 €
6	24.70 €	24.70 €
7	25.80 €	25.80 €
8	26.80 €	26.80 €

2) Pour les adultes Pierre Bénitains

➤ Tarif normal

Tarif par trimestre 2014 / 2015	Tarif par trimestre 2015/2016
33.20 €	33.20 €

- Pour les étudiants et chômeurs

Tarif par trimestre 2014 / 2015	Tarif par trimestre 2015/2016
22.40 €	22.40 €

- Pour les extérieurs

Tarif par trimestre 2014 / 2015	Tarif par trimestre 2015/2016
Enfants : 54 € Etudiants et chômeurs : 44.80 € adultes : 66.40 €	Enfants : 54.00 € Etudiants et chômeurs : 44.80 € adultes : 66.40 €

- Dégressivité pour les inscriptions multiples d'une même famille : passer à 50 % la 3^{ème} personne.
- Si un élève souhaite s'inscrire à un deuxième cours, le tarif de ce second cours est à 50 % du tarif initial qui lui est appliqué.
- En cas de démarrage de l'activité en cours d'année, application du tarif trimestriel à compter du mois de l'inscription.

Tarifs pour la médiathèque

Médiathèque E. Triolet	Tarif 2014 / 2015	Tarif par trimestre 2015/2016
Pierre Bénitains		
- de 18 ans et étudiants	Gratuit	Gratuit
- chômeurs	Gratuit	Gratuit
- Adultes	11 € par an	11.50 € par an
- Accès multimédia	Gratuit (avec adhésion à la médiathèque)	Gratuit (avec adhésion à la médiathèque)

Extérieurs	- Moins de 18 ans et étudiants	11 € par an	11.50 € par an
	- Chômeurs	11 € par an	11 € par an
	- Adultes	20 € par an	20.50 € par an
	- Accès multimédia	Gratuit (avec adhésion à la médiathèque)	Gratuit (avec adhésion à la médiathèque)

Tarifs de la Maison du Peuple

Spectacles	Tarif	Tarif par trimestre 2015/2016
	2014 / 2015	
Spectacle à tarification spécifique	15€ (tête d'affiche)	15 €
Tarif plein	15 €	15 €
Tarif réduit	13 €	13 €
Abonnés	25 € les 3 spectacles	8,50 € à partir de 3 spectacles
Tarif groupe à partir de 10	7 €	8 €
Collège hors Pierre Bénite	7 €	6 €
Collège Pierre Bénite	4 €	5 €
scolaires et structures	3 €	3 €
Tarif MJC et Centre social	5 €	6 €
Cirque – 18 ans		5 €
Cirque + 18 ans		8.50 €
Thé dansant		5 €
Harmonie l'abeille – 18 ans		3 €
Harmonie l'abeille + 18 ans		5 €
Café culturel (avec spectacle)	Gratuit	3 €
Café culturel (sans spectacle)	Gratuit	Gratuit
Culture pour Tous	Gratuit	Gratuit
Spectacles dans l'espace public	Gratuit	Gratuit

Quand la famille achète 3 abonnements, le 3ème est gratuit.

Cinéma	Tarif 2014 / 2015 en euros	Tarif par trimestre 2015/2016 en euros
Plein tarif	5,50	5,50
Tarif réduit	4,50	4,50
Supplément pour séance 3D	1,00	1,00
Tarif -14 ans	4,00	4€
Cartes 5 places	22,00	22,00
Cartes 10 places (valable à l'espace culturel de Saint Genis Laval)	40,00	40,00
Scolaires et centres de loisirs	2,00	2
Collège et lycée au cinéma	2,50	2,50
Fête du cinéma et Printemps du cinéma	3,50	3,50
Comités d'entreprises	4,00	4,00
Ciné club et films courts	3,00	3,00
Chèque GRAC nouveau	4,80	4,80
Chèque GRAC ancien	4,70	4,70
Festival Télérama	3,00	3,00
Resto du Coeur	2,50	2,50
Carte M'RA	1,00	1,00
Culture pour tous	gratuit	gratuit

	Tarif 2014 / 2015 par séance	Tarif 2015/2016 par séance
Conférences « carnet de voyages »	3 €	3 €
Conférences d'histoire de l'art	2 €	3 €

Tarifs de l'atelier couture et loisirs créatifs

1) l'atelier couture pour les Pierre Bénitains

Tarif par trimestre 2014 / 2015	Tarif par trimestre 2015/2016
22.40 €	24 €

2) L'atelier couture pour les extérieurs

Tarif par trimestre 2014 / 2015	Tarif par trimestre 2015/2016
44.80 €	45 €

3) Pour les activités de loisirs créatifs sur inscription

Tarif par trimestre 2014 / 2015	Tarif par trimestre 2015/2016
3 €	3 €

En cas de démarrage de l'activité en cours d'année, application du tarif trimestriel à compter du mois de l'inscription.

Tarifs de location de salles

Foyer A. Croizat	Tarif au 01/01/2015	Tarif au 01/09/2015
Particuliers, banques, entreprises, régies, CE, etc	Location : 340 € Caution : 594 €	Location : 340 € Caution : 595 €
Associations	Location gratuite Caution : 594 €	Location gratuite Caution : 595 €

Maison de l'Amitié	Tarif au 01/01/2015	Tarif au 01/09/2015
Particuliers, banques, entreprises, régies, CE, etc	Location : 201 € Caution : 594 €	Location : 200 € Caution : 595 €
Associations	Location gratuite Caution : 594 €	Location gratuite Caution : 595 €

Salle R. Paillat	Tarif au 01/01/2015	Tarif au 01/09/2015
Particuliers, banques, entreprises, régies, CE, etc	Location : 849 € Caution : 1025 €	Location : 850 € Caution : 1025 €
Associations	Location gratuite Caution : 1025 €	Location gratuite Caution : 1025 €

Grande salle de la Maison du Peuple	Tarif au 01/09/2014	Tarif au 01/09/2015
Associations	Location gratuite	Location gratuite
Réunions de banques, entreprises, régies, CE, etc	Location : 1515 € Caution : 2525 €	Location : 1500€ Caution : 2500 €

Par ailleurs il est institué le versement d'arrhes afin de confirmer la réservation. Ces arrhes sont versées de la manière suivante : 50% à la réservation de la salle et le solde le jour de la remise des clefs ou de ma manifestation. En cas d'annulation de la réservation, celle-ci doit être formulée par écrit avec AR un mois au minimum avant la date de réservation. Les arrhes seront alors restituées. En cas d'annulation moins d'un mois avant la date de réservation, les arrhes ne sont pas restituées. Ces dispositions seront inscrites dans le contrat de réservation.

SERVICE PROXIMITE EMPLOI

6- Evolution du fonds d'aide à la formation vers un fonds d'aide à l'insertion professionnelle

Rapporteur : Mme LARGE

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de mettre en place cet accompagnement à l'insertion professionnelle conformément aux motivations exposées ci-dessus,

APPROUVE la composition, indiquée ci-dessus, de la commission d'attribution de l'aide financière.

APPROUVE le règlement de l'accompagnement à l'insertion professionnelle joint en annexe.

DIT que les crédits nécessaires au fonctionnement du volet financier de cette aide à la formation sont prévus au Budget primitif 2015 pour un montant de 5 000 euros

7- Evolution du fonds de soutien à la formation BAFA

Rapporteur : Mme LARGE

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de mettre en place cet accompagnement à la formation BAFA conformément aux motivations exposées ci-dessus ;

APPROUVE la composition, indiquée ci-dessus, de la commission d'attribution de l'aide financière.

APPROUVE le règlement de l'accompagnement à la formation BAFA joint en annexe.

DIT que les crédits nécessaires au fonctionnement du volet financier de cette aide à la formation sont prévus au Budget primitif 2015 pour un montant de 4 000 euros

DIRECTION DE L'ACTION EDUCATIVE

8- Convention pour les dépenses scolaires intercommunales avec la ville d'Oullins

Rapporteur : Mme BELATTAR

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer la convention à intervenir entre la Commune de PIERRE-BENITE et la Commune d'OULLINS.

PRECISE que la recette sera recouvrée au chapitre 74 compte 74741 fonction 20 du budget primitif 2015 et que la dépense sera inscrite au chapitre 65 compte 657341 fonction 20.

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

9- Rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement

Rapporteur : M. MAJDALANI

Le Conseil Municipal après avoir entendu les explications du rapporteur et avoir débattu **DONNE ACTE** à Monsieur le Maire de la communication du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement, dont la compétence relève de la communauté urbaine de Lyon, conformément aux dispositions du décret N° 95-635 du 6 mai 1995.

Le Maire lève la séance à 20 h 00